



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 12 novembre 2008

15285/08

**DEVGEN 209
RELEX 867
ACP 218
AGRI 369
ALIM 20
PROBA 48**

NOTE

du: Secrétariat général
en date du: 11 novembre 2008
n° doc. préc.: 14440/08

Objet: Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des états
membres réunis au sein du Conseil sur la réponse de l'Union européenne à la crise
alimentaire

Lors de la session du 11 novembre 2008, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures", a adopté les conclusions figurant à l'annexe de la présente note.

Conclusions du Conseil
et des représentants des gouvernements des états membres réunis au sein du Conseil
sur
La réponse de l'Union européenne à la crise alimentaire

1. L'Union Européenne réaffirme sa préoccupation face à la crise alimentaire mondiale et réitère sa ferme volonté d'aider les pays en développement qui en subissent tout particulièrement les conséquences.
2. Elle a d'ores et déjà défini les grandes lignes d'une réponse collective à ce défi¹ et pris de premières mesures pour répondre aux besoins les plus urgents.
3. Ainsi, la Commission s'est engagée à allouer 800 millions d'euros en 2008 et 2009, notamment à travers de l'aide alimentaire, de l'aide d'urgence et des redéploiements de crédits. A cet égard, le Conseil note avec satisfaction le récent déblocage de 200 millions d'euros dans le cadre du Fonds européen de développement pour répondre à la crise alimentaire dans les pays ACP. Les Etats membres ont fait des contributions nationales significatives pour répondre à la crise alimentaire, y compris par des augmentations importantes de leurs contributions volontaires au Programme alimentaire mondial, portant la contribution de l'Union européenne à près de 700 millions d'euros².
4. Afin d'avoir un impact durable sur la capacité de production alimentaire des exploitations familiales les plus touchées par la crise, et en particulier celles dirigées par des femmes, il est nécessaire de rendre plus opérationnelle la réponse de l'Union européenne et de l'adapter à l'évolution des besoins des pays en développement.

¹ Conclusions du Conseil de mai 2008 (doc. 9907/08) et conclusions du Conseil européen de juin 2008 (doc. 11018/1/08).

² Contributions consolidées à mi-octobre 2008 ; p.m. 572 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2007; (source Programme Alimentaire Mondial).

5. Le Conseil reconnaît le besoin de poursuivre d'autres actions immédiates afin d'aider les populations les plus affectés et vulnérables, d'assurer les récoltes des années prochaines en soutenant la production agricole en vue des prochaines campagnes, de traiter les causes structurelles de la crise afin de relancer durablement l'agriculture vivrière et d'assurer une moindre vulnérabilité des pays en développement à la volatilité des prix alimentaires, qui nuit aux plus pauvres. Les pays en développement sont encouragés à répondre résolument à ces défis et à placer l'agriculture plus haut dans l'ordre de leurs priorités politiques.
6. La crise alimentaire actuelle exige une réponse conjointe, cohérente et concertée de la part de la communauté internationale, avec l'appui de la société civile et du secteur privé. L'UE promeut un Partenariat Mondial pour l'Agriculture et l'Alimentation, comme établi dans le Programme d'Action de l'UE concernant les OMD, salué par le Conseil Européen de Juin 2008.
7. L'effort de l'UE, dans le cadre d'une stratégie concertée, sera coordonné avec les travaux en cours de la Task Force des Nations Unies et les groupes d'expertise internationaux. L'UE s'engage à apporter, si nécessaire, son soutien à la Task Force, qui représente une importante avancée en matière de coordination internationale. Le Conseil appelle à une conclusion satisfaisante du processus de refinancement du Fonds International pour le Développement Agricole.
8. Le Conseil se félicite du processus de réforme en cours de la FAO, conduit de façon constructive par l'ensemble des pays membres de l'organisation au sein du Comité de la Conférence. Le Conseil souhaite que la prochaine session extraordinaire de la Conférence de la FAO adopte le plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO validé le 13 octobre par le Comité de la Conférence. Il s'agit d'un outil fondamental pour engager une transformation en profondeur de la FAO qui lui permettra en particulier d'avoir toute sa place dans la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du pôle romain agricole international, avec le PAM et le FIDA.

9. Une réponse globale prenant en compte les situations, les politiques et les stratégies spécifiques des pays en développement concernés, à laquelle l'Union européenne est déterminée à contribuer, devrait viser à:
- i. répondre aux besoins alimentaires vitaux des populations les plus vulnérables (à travers l'aide humanitaire et les filets sociaux, y compris les transferts d'argent, etc.) ;
 - ii. fournir des intrants (semences et engrais), en veillant i) à ne pas encourager la spéculation ni perturber les marchés et les réseaux de distribution locaux, ii) au respect des normes environnementales en vigueur ;
 - iii. améliorer la productivité agricole, par la mise en place d'un cadre propice et de politiques publiques incitatives en lien avec les objectifs de développement, notamment en matière de formation et de vulgarisation appropriées, d'investissements dans les infrastructures, d'accès amélioré au financement (y compris les systèmes de micro finance), d'accès et de fonctionnement des marchés, ainsi que de systèmes de gestion et de prévention des risques et des crises ;
 - iv. soutenir le secteur privé et les opportunités de partenariat, afin d'augmenter, de façon durable, la production et le commerce des produits agricoles ;
 - v. appuyer les filières professionnelles agricoles, par exemple en leur permettant de jouer un rôle plus significatif dans la définition des politiques, investir dans la recherche agronomique et sécuriser les investissements, en particulier par des systèmes améliorés du droit des affaires ainsi que les politiques concernant les régimes de propriété et d'utilisation des terres, notamment pour les femmes.
10. À cet effet le Conseil, en ligne avec les conclusions du Conseil Européen de juin 2008 appelant à renforcer le soutien de l'UE aux investissements publics et privés dans l'agriculture, invite les États Membres et la Commission à augmenter significativement la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement.
11. Le Conseil se félicite des travaux des trois institutions visant à mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil européen de juin 2008 quant à l'instauration d'une nouvelle facilité de soutien à l'agriculture dans les pays en développement, dans le respect des perspectives financières actuelles, et appelle à la conclusion rapide des travaux en vue de définir une réponse ambitieuse de l'UE à la crise alimentaire avant la fin de 2008.